


## REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M13 BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

### Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M13	 Ligue Bourgogne Franche-Comté
Catégorie	M13 (F ou M)	
Abréviation	BFC M13 (F ou M)	
Commission sportive référente	CSR	
Forme de jeu	4x4 ( + formes adaptées)	
Genre	Masculin ou Féminin	

### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité
Date limite d'engagement à <b>chaque tournoi</b>	Jeudi avant la rencontre
Groupement de licenciés	OUI
Bassin de pratique et option « open »	OUI

### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley ball
Option OPEN autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Catégories autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M9	Oui avec simple surclassement
M7	Non

### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN	2
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	illimité
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	illimité

### Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée	Samedi 11h-15h dimanche 11h-15h
Modification d'implantation autorisée	NON
Modification de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

## Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de l'envoi du classement général	GSA organisateur le jour de la rencontre
Envoi du classement à la ligue BFC par mail	Avant 20h00 <a href="mailto:crs@bourgognefranche-comte.fr">crs@bourgognefranche-comte.fr</a>
GSA responsable de l'envoi de la Feuille De Match	GSA organisateur par courrier ou par mail
Adresse mail d'expédition du classement final et des feuilles de match (inscription des joueurs obligatoire) : <a href="mailto:crs@bourgognefranche-comte.fr">crs@bourgognefranche-comte.fr</a>	

L'envoi des résultats et du classement final doit être accompagné des feuilles de matchs répertoriant les noms, prénoms, numéros de licences et clubs des joueurs inscrits.

Les feuilles de match doivent être postées le jour même de la rencontre (cachet de la poste faisant foi), ou envoyé par mail à [crs@bourgognefranche-comtevolley.fr](mailto:crs@bourgognefranche-comtevolley.fr) le jour de la rencontre.

## Art 7 - FORMULE SPORTIVE

### 1ère phase : PHASE DEPARTEMENTALE (ou interdépartementale)

Les 6 premiers tournois sont gérés par les Comités Départementaux en lien avec la Commissions sportive de la ligue qui propose les formats de jeu et une évolution pédagogique pour harmoniser les formules avant les tournois régionaux. Ces 6 tournois sont répartis géographiquement et constituent le championnat départemental (ou interdépartemental).

**Dates des regroupements :** 09/10/2021, 24/10/2021, 21/11/2021, 19/12/2021, 16/01/2022, 29-30/01/2022

**Préconisation CSR au CD :** \_

- 4 tournois locaux répartis géographiquement par département (organisation CD) d'octobre à décembre.
  - o Les 2 premiers tournois couplés avec les M11 se joueront en 2x2.
  - o Lors des 2 tournois suivants, les meilleures équipes pourront jouer en 3x3 alors qu'une division 2x2 (débutants) est maintenue pour permettre à un maximum de joueurs de participer à ce championnat.
- 2 tournois interdépartementaux (ex région Bo/FC) de brassage en 4x4 (suite du 3x3) avec maintien de la division basse 2x2 débutant de janvier à février

### 2ème phase : PHASE REGIONALE

**Les 5 tournois Bourgogne Franche-Comté sont programmés sur la 2<sup>ème</sup> partie de saison.** Les classements des Comités Départementaux seront pris en compte pour établir des poules de niveaux afin de rendre attractifs tous les regroupements, quelque soit le niveau.

**Dates des regroupements :** 13/03/2022, 26/03/2022, 10/04/2022, 23/05/2022, 05/06/2022

**Lieux des rencontres :** (voir calendrier prévisionnel, les équipes seront réparties par lieu, par niveau et par genre en fonction du classement de la première phase)

**Chaque GSA organisateur de tournoi envoie un mail à tous les clubs pour annoncer la date, le(s) lieu(x) et les horaires du regroupement 10 jours avant la journée.** Il invite les clubs à s'inscrire en ligne (lien habituel) pour répertorier le nombre d'équipes présentes (réponse attendues avant le jeudi précédent la rencontre).

Il est important que chaque club soit inscrit pour chaque tournoi au préalable (inscription en ligne).

La formule sportive de chaque tournoi sera programmée en collaboration avec la commission sportive au préalable.

Un classement de la journée est établi à la fin de chaque tournoi (envoyé par mail à la CSR). Un nombre de point sera attribué par la CSR par équipe.

Classement général : l'équipe qui totalise le plus grand nombre de points sur les 5 journées est déclarée championne de Bourgogne Franche-Comté.

#### Art 9 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif. Les tournois sont ouverts à tous les GSA

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et les points de DAF.

#### Art 10 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

#### Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle, l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Pensez à prévenir l'organisateur en cas de retard.

Si équipe incomplète (3 joueurs sur 4), elle est autorisée à jouer, le nombre de points attribué au prorata du nombre de joueurs (exemple équipe de 3 finissant 1ère : marque  $\frac{3}{4}$  des points attribués au 1er soit  $10 \times \frac{3}{4} = 7,5$  pts). Si moins de 3 joueurs, l'équipe est déclarée forfait.

Pour les clubs possédants plusieurs équipes dans le championnat, la circulation des joueurs entre les différentes équipes doit être contrôlées : un joueur de l'équipe 1 ne peut pas redescendre renforcer l'équipe 2. Un joueur de l'équipe 2 peut monter remplacer un joueur de l'équipe 1 en cas d'absence (prenez soin de vérifier l'inscription de vos joueurs à chaque tournoi en tenant compte de la règle). Une équipe 2 composée de joueurs de l'équipe 1 pourra être déclassée.

Une équipe formée le jour du tournoi avec plusieurs joueurs de clubs différents (sans licence open ou regroupement de licenciés) sera automatiquement classée dernière du tournoi sans marquer de point au championnat.

**Rappel : les résultats définitifs et le classement général seront validés après la vérification des licences par la CSR après envoi des feuilles de match.**

En cas de joueur non licencié, ou défaut de surclassement, l'équipe est déclassée à la dernière place si 3 joueurs sont régulièrement qualifiés, et marque les points attribués au dernier. Si 2 joueurs régulièrement qualifiés l'équipe est déclarée forfait et ne marque pas de points.

#### Art 12 – DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à plus de la moitié des tournois sur la saison dont au moins 3 tournois régionaux.

#### Art 13 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur

Obligations d'arbitrages à remplir par les GSA jeunes participant au tournoi : chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur pendant le tournoi.